

L'actu Infor'Ama

Votre bulletin communal

TRAVAUX DE VOIRIE : RUE DES TROIS SŒURS



HALLOWEEN AU CENTRE CULTUREL
VENDREDI 30 OCTOBRE - 20 H



DISTRIBUTION GRATUITE DE PLANTS
SAMEDI 28 NOVEMBRE, DE 9H À 12H

N° 125 - 2026

OCTOBRE-NOVEMBRE

www.amay.be

2 - 3

Édito
État-Civil juin-juillet 2026
Environnement - Partageons la
route - Règlement Toussaint

4 - 5

CHANTIER
RUE DES TROIS
SŒURS

6 - 7-8

Séance d'info Hébergements touristiques
Mon Carnet de vie - Focus travaux
Tribune politique
Agenda événementiel octobre-novembre

Chères Amaytoises, chers Amaytois,

Un chantier de l'ampleur de celui de la **rue des Trois Sœurs** ne passe pas inaperçu. Ces travaux constituent un investissement majeur pour notre commune. Avec un montant de **1.329.234,67 € TVAC**, il est légitime que chacun puisse comprendre ce que représente une telle dépense publique.

Refaire une voirie, ce n'est pas simplement refaire du tarmac. Ce projet va bien au-delà de la réfection d'une chaussée. Nous profitons de cette intervention pour **moderniser les réseaux d'égouttage, d'eau, de gaz et de télécommunications**, intégrer la fibre optique, rénover la voirie et améliorer les conditions de déplacement de tous les usagers.

La rue sera également repensée **pour être plus sûre, plus apaisée et plus agréable à vivre**, avec notamment des aménagements cyclables, une zone de rencontre limitée à 20 km/h, des dispositifs de ralentissement, un stationnement mieux organisé et de nouvelles plantations.

Un chantier de cette ampleur est le résultat d'un **travail collectif**.

Je tiens à saluer l'engagement des services communaux, du bureau d'études **ECAPI**, de l'entreprise **LOISEAU**, des gestionnaires de réseaux et de l'ensemble des intervenants qui coordonnent quotidiennement ce projet.

En tant qu'échevine des Travaux, ma volonté est que chaque euro investi par la collectivité soit utile et s'inscrive dans la durée.

L'argent public doit se traduire par des infrastructures de qualité et un meilleur cadre de vie pour tous.

Je remercie enfin les riverains pour leur patience face aux désagréments temporaires. Les travaux sont une étape contraignante, mais ils permettront de laisser en héritage une voirie modernisée, plus sûre et adaptée aux besoins de demain.

Investir dans nos voiries, c'est investir dans notre commune et dans son avenir...

■ Janine Davignon
Échevine des Travaux



ETAT CIVIL JUIN-JUILLET

NAISSANCES

Tiana née à Huy, le 24/05/2026 OMBRET
Ilyana née à Liège, le 28/05/2026 AMPSIN
Émile né à Liège, le 02/06/2026 JEHAY
Léna née à Liège, le 10/06/2026 AMAY
Louison née à Liège, le 12/06/2026 JEHAY

Marceau né à Liège, le 16/06/2026 AMPSIN
Gabriel né à Huy, le 18/06/2026 OMBRET
Eliot né à Huy, le 19/06/2026 AMPSIN
Milo né à Liège, le 04/07/2026 AMAY
Ezio née à Huy, le 05/07/2026 AMPSIN

Nash né à Huy, le 12/07/2026 AMPSIN
Marcus né à Liège, le 14/07/2026 JEHAY
Neyla née à Huy, le 15/07/2026 AMPSIN
Nina née à Liège, le 27/07/2026 AMPSIN
Timéo né à Liège, le 28/07/2026 AMAY
Luciana née à Huy, le 31/07/2026 AMAY

MARIAGES

BROUX Geoffrey et MIGNOLET Stéphanie
MATHOT Philippe et GIBILARO Gerlanda
GRANDATH Christopher et EL BAROUNI Ghizlane
PACOLET Damien et PIRSON Alise
LAVERNE Vincent et THIROT Maude
BAUGNIET Nicolas et BURTON Maud
BERGERET Frédéric et VAN DEN MEERSCHÉ Aurélie

MADKOURI Khalid et PINET Laurence
FONTAINE Emerson et VAN DISHOECK Naomi
SCHMITZ Kevin et STEVEN Caroline
PIRE Grégory et CUMPS Laurence
SERVAIS Thibault et JEANPIERRE Cindy
MOTTAIS Antonin et DUFFAUT Stéphanie

DEMOL Maxence et BORIC Hélène
MICHOT Mickaël et BERGER Sarah
SIRAULT Rudy et MAZY Aurore
DEBRUYN Elias et BROUNE Elsa
COLÉN Cédric et JACOBY Marie
KERCKHOFS John et LAMBIN Jessica
MEYERS Yoan et EMMERS Chloé

DÉCÈS

LEURQUIN Joëlle, 66 ans, épouse de GOMEZ Antonio, Amay
WILLEM Colette, 75 ans, veuve de STROOBANTS Gabriel, Jehay
RAVEYTS Isabelle, 68 ans, épouse de DELHAISE Dominique, Ombret
GÉRARD Françoise, 65 ans, veuve de DENIS Claude, Amay
RASSART Jean-Marc, 56 ans, époux de GODARD Laurence, Ampsin
DELIZÉE Joseph, 88 ans, divorcé, Amay
DABEYE Nicole, 81 ans, veuve de VALEPIN Albert, Amay
GREGOIRE Jean, 91 ans, époux de TOUSSAINT Jacqueline, Ampsin
GAVA Egidio, 83 ans, veuf de MATERNE Patricia, Amay
PHEIJFFER Morgan, 41 ans, célibataire, Ombret
ALIJA Habib, 78 ans, époux de ZAHIDE Hysenaj, Wanze
MELON Denise, 74 ans, veuve de CHARON Marcel, Amay
STAUDT Fanny, 38 ans, épouse de DUBOIS Fabrice, Jehay
LEROY Albert, 94 ans, époux de VANOVERBERGHE Albertine, Amay
SLUSE Marie, 91 ans, veuve de MARÉCHAL Florentin, Amay
BODSON Ivette, 91 ans, veuve de LEPLAT Georges, Amay
COLPANI Giuliana, 86 ans, veuve de THIRION Jean-Claude, Ampsin
DEMARET Renée, 90 ans, veuve de PANSIER Marcel, Amay
ELOY Suzanne, 87 ans, veuve de HENRY Joseph, Amay
RENAUX Sébastien, 50 ans, célibataire, Amay

DOSSIN Josette, 78 ans, veuve de JADOT Francis, Ampsin
LAMBOTTE Dominique, 64 ans, divorcé, Amay
NÉLIS Daniel, 90 ans, veuf de LERMINEAU Lucette, Amay
JAMOUL Freddy, 80 ans, époux de SCHOEFS Maryse, Waremmé
SCHROYEN Clémentine, 91 ans, veuve de STORMS Gustave, Amay
KOSOBUECKI Marek, 76 ans, divorcé, Ampsin
SEYNAEVE Franz, 90 ans, veuf de RENARD Michelle, Eghezée
BOURGUIGNON Louis, 85 ans, célibataire, Amay
ROBERT Guillian, 23 ans, célibataire, Amay
COLLETTE Marie, 79 ans, épouse de WIETKIN Guy, Jehay
VANDEPUTTE Jacqueline, 92 ans, veuve de ARCACHE Alexandre, Huy
GÉE Tylana, 2 mois, Ampsin
VANOVERBERGHE Albertine, 91 ans, veuve de LEROY Albert, Amay
DELOYER André, 69 ans, divorcé, Namur
WATHIEUX Renée, 89 ans, veuve de DELVENNE Roger, Amay
JORIS Christine, 62 ans, épouse de SIMON Francis, Ampsin
THIRION Anne Marie, 67 ans, épouse de GOFFINET Maurice, Amay
HUARD Philippe, 59 ans, époux de GUIDEZ Marianne, Ombret
MIGNOLET Alain, 69 ans, divorcé, Amay
SYLVESTRE Suzanne, 89 ans, veuve de PARMENTIER Paul, Amay

SEMAINE DE L'ARBRE

La **Semaine de l'Arbre** est également l'occasion pour les citoyens d'accueillir un arbre indigène dans leur jardin et de contribuer à la biodiversité.

Distribution gratuite de plants

Samedi 28 novembre, de 9h à 12h

Service Gestion Espace Public | rue de l'Industrie 67, 4540 Amay

Organisée par le Service Gestion de l'Espace Public, en collaboration avec les bénévoles du Plan Communal de Développement de la Nature, cette distribution propose des arbres indigènes financés par la Région wallonne.

Un arbre planté aujourd'hui, c'est un geste pour la biodiversité et pour les générations futures.

Plus d'informations : direction.environnement@amay.be

ENVIRONNEMENT

PLANTATION DE L'ARBRE

Depuis 1972, la **Plantation de l'Arbre** est une tradition bien ancrée à Amay. Planter un arbre à l'occasion de la naissance d'un enfant est un geste symbolique qui célèbre la vie, la croissance et l'avenir.

Plantation de l'Arbre - Dimanche 29 novembre à 10h30

Les enfants nés entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 juin 2026 seront mis à l'honneur lors de cette cérémonie.

À cette occasion, les parents recevront une charte commémorative ainsi qu'un jeune arbre souvenir à planter dans leur jardin. Ils pourront choisir entre un framboisier et un noisetier.



À AMAY, FAISONS UNE PLACE AUX ABEILLES !



Les abeilles jouent un rôle essentiel dans nos écosystèmes et notre alimentation. En butinant les fleurs, elles assurent la pollinisation de nombreuses plantes, notamment des arbres fruitiers et des cultures. Et elles ne sont pas seules ! Abeilles sauvages, bourdons, papillons et autres insectes pollinisateurs contribuent également à la biodiversité. À Amay, chacun peut agir

pour leur offrir un environnement favorable.

Depuis 2011, le **Plan Maya** vise à favoriser les pollinisateurs en dé-

veloppant notamment des prairies fleuries, des plantations d'arbres fruitiers et des haies. Depuis 2021, ces actions sont intégrées au programme wallon BiodiverCité.

Quelques gestes simples

Pas besoin de transformer son jardin, même un petit jardin, une terrasse ou un balcon peuvent devenir accueillants pour les pollinisateurs :

- **Plantez des fleurs mellifères** : lavande, thym, sauge, bourrache, tournesol...
- **Laissez une petite zone fleurie ou moins tondue** pour favoriser les fleurs sauvages.
- **Évitez les insecticides** et privilégiez les solutions naturelles.
- **Plantez des arbres ou des haies** favorables à la biodiversité.
- **Proposez un point d'eau** avec quelques brindilles pour éviter les noyades.

PARTAGEONS LA ROUTE AVEC RESPECT



RÈGLEMENT TOUSSAINT



L'entretien des tombes et, notamment, le nettoyage et désherbage, incombent au concessionnaire ou aux ayants-droit, et n'est pas pris en charge par l'Administration communale, et ce, à aucun moment de l'année.

Ces travaux ne peuvent être effectués entre le 28 octobre et le 2 novembre.

Contactez le service au 085 830 841
etatcivil@amay.be | www.amay.be

Piétons, cyclistes, trottinettes, motos, voitures, tracteurs... La route appartient à tous. Pour que chacun puisse se déplacer en sécurité, attention, respect et courtoisie sont indispensables.

Quelques réflexes simples peuvent faire la différence :

- Respectons les distances de sécurité, notamment lors du dépassement d'un cycliste ou d'un piéton : 1 m en agglomération et 1,5 m hors agglomération.
- Respectons les priorités et signalons nos manœuvres.
- Soyons particulièrement attentifs aux usagers vulnérables.
- Adaptions notre vitesse aux conditions de circulation.
- Restons patients et courtois, même lorsque la circulation est difficile.

La sécurité routière est l'affaire de tous.

Les travaux actuellement menés sur le territoire communal constituent un investissement important pour notre commune et pour l'avenir de ses infrastructures.

D'un montant de **1.329.234,67 € TVAC**, ce chantier mobilise des moyens publics conséquents et vise bien plus qu'une simple remise à neuf de la chaussée : il s'agit de **repenser durablement l'espace public**, d'améliorer les réseaux et de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des usagers.

Au-delà de la transformation du bâtiment, ce projet s'inscrit dans une réflexion globale sur l'avenir du site administratif communal en synergie avec le CPAS. L'objectif est de créer un ensemble plus cohérent, plus accessible et davantage tourné vers les citoyens tout en valorisant le patrimoine existant.

Un Entretien ou réfection complète : deux types de travaux très différents

Lorsqu'une voirie doit être remise en état, il est important de distinguer les **travaux d'entretien** d'une **réfection complète**.

Les travaux d'entretien consistent principalement à rénover la couche d'usure de la chaussée, à remplacer certains éléments en béton détériorés et à améliorer ponctuellement les accotements. Leur coût moyen se situe entre **65 et 90 € par m²**.

Une réfection complète représente une intervention d'une tout autre ampleur. Elle nécessite d'analyser l'ensemble de la voirie et de son environnement : présence et état des égouts, stabilité du sous-sol, circulation, vitesse, stationnement, déplacements des piétons et des cyclistes, mais aussi végétalisation et qualité des espaces publics.

Autrement dit, il ne s'agit plus simplement de « refaire la route », mais de **repenser l'utilisation de la voirie dans son ensemble**. Le coût moyen d'une telle intervention est estimé entre **450 et 550 € par m²**.

Un chantier qui concerne aussi les réseaux souterrains

Avant de pouvoir rénover la voirie, plusieurs interventions doivent être réalisées par les gestionnaires des différents réseaux. Ces travaux, parfois peu visibles pour les citoyens, sont pourtant indispensables à la qualité et à la pérennité du projet.

Les interventions des impétrants comprennent notamment :

- le remplacement des raccordements à l'égout ;
- la réparation et l'amélioration du collecteur existant ;
- le remplacement des compteurs d'eau par la **SWDE** ;
- la pose par Proximus des gaines destinées à la fibre optique ;
- l'installation de la fibre optique de part et d'autre de la voirie dans la future zone de rencontre ;
- l'approfondissement des câbles téléphoniques ;
- l'approfondissement de la conduite de gaz par **RESA** entre les numéros 33 et 29B.

Ces interventions permettent de profiter de l'ouverture de la voirie pour **moderniser plusieurs réseaux en une seule opération**, plutôt que de devoir rouvrir la chaussée ultérieurement.

Un investissement de plus de 1,3 million €

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise **LOISEAU**, située à Engis, pour un montant de **1.127.864,05 € HTVA**, soit **1.329.234,67 € TVAC**.

Le projet a été conçu avec l'accompagnement du bureau d'études **ECAPI**, situé à Bas-Oha.

Compte tenu de ce montant, il est légitime que les citoyens s'interrogent sur la nature et la portée de l'investissement. Celui-ci doit être considéré sur le long terme : la Commune ne finance pas uniquement un nouveau revêtement, mais un ensemble d'aménagements comprenant la voirie, les trottoirs ou espaces partagés, les réseaux, la mobilité et la sécurisation des déplacements.

Phase 1 : une voirie entièrement rénovée et une meilleure place pour les cyclistes



La première phase s'étend du **croisement de la rue Saule Gaillard (N614) et de la rue des Trois Sœurs jusqu'au croisement de la rue Grand Viamont et de la rue des Trois Sœurs**.

Elle comprend une rénovation complète de la voirie avec :

- le renouvellement de la chaussée ;
- la réfection des éléments linéaires ;
- la rénovation des trottoirs ;
- **l'aménagement de bandes cyclables suggérées de couleur ocre.**

L'objectif est d'offrir une voirie rénovée, plus confortable et plus lisible pour les différents usagers.

Cette phase a été finalisée en juillet 2026.

Phase 2 : une zone de rencontre pour partager autrement l'espace public

La seconde phase, qui a démarré à la mi-août 2026, concerne le tronçon **entre la rue Grand Viamont et la rue Viamont**.

Ici, le projet va plus loin avec la création d'une **zone de rencontre**. Ce choix répond à une réalité de terrain : la largeur disponible est limitée et crée actuellement des conflits potentiels entre piétons, cyclistes et véhicules.

Dans une rue aussi étroite, maintenir des trottoirs répondant aux exigences réglementaires tout en conservant une largeur suffisante pour la circulation automobile n'est pas possible. Plutôt que de juxtaposer des espaces trop étroits pour chaque catégorie d'usagers, le projet prévoit donc **un espace public partagé**.

Dans une zone de rencontre, les piétons peuvent circuler sur l'ensemble de la voirie. Les conducteurs doivent quant à eux adapter leur comportement et respecter une **vitesse maximale de 20 km/h**, voire réduire davantage leur vitesse lorsque les circonstances l'imposent.

L'objectif est de favoriser une circulation plus apaisée et d'accorder une attention particulière aux usagers les plus vulnérables.



Concrètement, qu'est-ce qui va changer ?



Plusieurs aménagements sont prévus pour donner à cette zone de rencontre sa fonction et encourager naturellement une réduction de la vitesse :

- un **plateau surélevé** marquera l'entrée de la zone et incitera les automobilistes à ralentir ;
- les trottoirs seront supprimés au profit d'un **aménagement de plain-pied** ;
- les eaux de ruissellement seront évacuées par un **filet d'eau central** ;
- des dispositifs de modération de la vitesse seront installés tout au long de la rue : chicanes, rétrécissements ponctuels et plateaux surélevés ;
- le stationnement sera organisé au moyen d'emplacements clairement délimités, notamment grâce à une différence de couleur du revêtement ;
- de **nouvelles plantations** seront réalisées sur l'ensemble du linéaire.

Pour garantir la résistance de cet espace partagé, un **coffre de voirie identique** sera réalisé sur toute la largeur de l'aménagement.

Pourquoi investir autant dans une voirie ?

Un chantier de cette ampleur peut naturellement susciter des questions, notamment en raison de son coût.

Lorsqu'une voirie est entièrement reconstruite, la Commune intervient simultanément sur plusieurs composantes : structure de la chaussée, réseaux d'égouttage, mobilité, sécurité, stationnement, chemins piétons et cyclables, gestion des eaux et végétalisation.

Cet investissement permet également de **coordonner les interventions des différents gestionnaires de réseaux** et d'éviter, autant que possible, que la même voirie soit successivement ouverte pour l'égouttage, l'eau, le gaz, les télécommunications puis la chaussée.

Il s'agit donc d'un chantier conséquent, parfois contraignant pendant sa réalisation, mais destiné à produire un bénéfice durable pour les habitants et pour l'ensemble des usagers.

Un chantier pensé pour les prochaines décennies

Au-delà du nouveau revêtement, ce projet vise à rendre la voirie **plus sûre, plus fonctionnelle et mieux adaptée aux usages actuels et futurs**.

La création d'aménagements cyclables, l'intégration des piétons dans la zone de rencontre, la modération de la vitesse, l'organisation du stationnement, la plantation de végétaux et la modernisation des réseaux répondent à une même volonté : utiliser au mieux un espace public limité tout en améliorant sa qualité.

Les travaux représentent ainsi un investissement important de la collectivité, mais aussi une occasion de **rénover durablement les infrastructures communales** et de préparer la voirie aux besoins des générations futures.

En bref, le chantier de la rue des Trois Sœurs, c'est :

Montant du marché : 1.127.864,05 € HTVA

Montant TVAC : 1.329.234,67 €

Bureau d'études : ECAP - Entreprise : LOISEAU

Droit de tirage : Région wallonne (Le droit de tirage est un principe qui consiste à accorder pour une période déterminée à chaque commune une « dotation » leur permettant de réaliser certains types d'investissements. Ce mécanisme de financement de la Région wallonne s'effectue via le Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI)) Source : U VC W

Deux phases de rénovation complète

Égouttage, eau, gaz et télécommunications modernisés

Pose de gaines et déploiement de la fibre optique

Création d'une zone de rencontre limitée à 20 km/h

Aménagements cyclables, dispositifs de ralentissement et nouvelles plantations



De gauche à droite, notre équipe communale autour de ce projet : Roselyne Mottet (Marchés publics), Anthony Pachioli (Chef de pôle Infrastructures), Laurent Vonnèche (gestionnaire projet voirie) et Janine Davignon (échevine des Travaux)

SÉANCE D'INFORMATION POUR LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

La Maison du Tourisme Terres-de-Meuse organise une séance d'information destinée aux exploitants d'hébergements touristiques, aux porteurs de projets et à toute personne souhaitant créer un hébergement.

Déjà reconnu ? Venez réseauter avec d'autres hébergeurs.

Pas encore reconnu ? Venez vous informer sur les démarches et découvrir ce que l'on peut faire pour vous.

Au programme : présentation du nouveau Code wallon du Tourisme, des services gratuits proposés par la Maison du Tourisme ainsi que des interventions d'Accueil Champêtre et de Gîtes de Wallonie, suivies d'un temps d'échange.

📞 : 085/21 29 15 | info@terres-de-meuse.be



Informations pratiques :

Date : lundi 3 novembre 2026 - Heure : 18h

Lieu : Abbaye de la Paix-Dieu, Amay - Participation gratuite

Comment se procurer Mon carnet de vie?

CCCA
Conseil Consultatif Communal des Aînés
AMAY
Municipalité d'Amay

Contactez-nous :
affaires.sociales@amay.be
085/830.824

MON CARNET DE VIE

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés d'Amay propose « Mon Carnet de vie », un outil mis à la disposition des citoyens par le service des Affaires sociales.

Ce carnet permet de faire connaître ses volontés tant que l'on est en capacité de les exprimer, et de faciliter les démarches pour soi-même et pour ses proches.

Il rassemble les volontés en matière de fin de vie et de soins, de funérailles, de don d'organes et de tissus, le choix d'une personne de confiance et les démarches administratives et légales à anticiper.

Pour obtenir plus d'informations ou vous procurer votre carnet, contactez le service des Affaires sociales : 085/830.824 | affaires.sociales@amay.be

VOYAGE EN SERVIBUS

Une initiative de la Commune d'Amay en collaboration avec le CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés) pour aider à la mobilité des non motorisés.

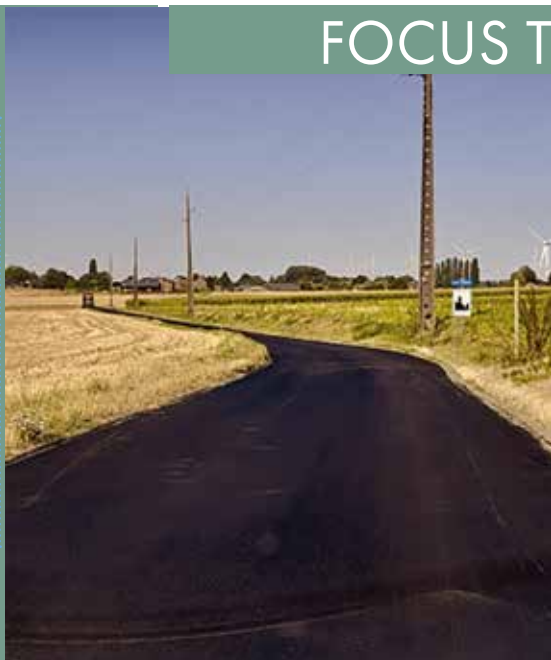
Le Servibus rend de nombreux services aux personnes sans véhicule, âgées, isolées. Cartes de 10 voyages : 10€

Uniquement sur réservation du lundi au vendredi, de 9h à 12h (plusieurs jours à l'avance), au 0494/516.543

FOCUS TRAVAUX

Cet été, des travaux de voirie (raclage et pose de tarmac, de nouveaux avaloirs et filets d'eau) ont été réalisés rue de Bodegnée et rue Loumaye.

Nos implantations scolaires ont également bénéficié de travaux de rafraîchissement, mise en conformité, pose de carrelage et aménagements extérieurs.





Chères Amaytoises, Chers Amaytois,

Connaissez-vous l'USC(*) d'Amay?

Sachez qu'il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre !

Nous nous retrouvons régulièrement pour échanger tous ensemble.

Nos réunions sont un espace de dialogue entre nos militants, nos sympathisants et nos élus.

Nous y présentons les projets en cours, les principaux points abordés au conseil communal, les décisions prises et leur implication pour notre commune ainsi que les différentes actions menées par nos échevins.

Nous sommes à votre écoute si vous avez des questions, des suggestions ou même un projet que vous avez envie de nous soumettre pour Amay.

Votre participation compte !

Que vous soyez militant de longue date, sympathisant ou simplement curieux de mieux comprendre les actions de nos élus à Amay, vous êtes les bienvenus.

Nos prochaines réunions de l'USC d'Amay auront lieu à la petite salle jouxtant le Gymnase d'Amay à 19h30 aux dates suivantes : 12/10/2026 – 09/11/2026 – 14/12/2026.

Au plaisir de vous y rencontrer nombreux

(*) : Union Socialiste Communale

Axel Vrydaghs - Cécile Guiota Valdes



Chers Amaytois, Chères Amaytoises,

L'été que nous venons de vivre nous rappelle brutalement que l'urgence climatique n'est plus une perspective lointaine : elle est là.

En Belgique, dans le sud de l'Europe et ailleurs dans le monde, les incendies de forêt ont ravagé des milliers d'hectares, détruit des habitats et mis des populations en danger.

Face à ces catastrophes, une chose s'est aussi imposée : notre capacité collective à nous mobiliser.

Citoyens, bénévoles, agriculteurs et services de secours se sont engagés sans compter. La solidarité européenne a également montré toute son importance.

Mais ces événements révèlent une réalité préoccupante : nos zones de secours manquent encore de moyens humains, matériels et financiers pour faire face à des incendies toujours plus intenses.

Nous devons agir localement. Végétaliser nos quartiers, préserver les sols et les espaces naturels, favoriser la biodiversité, limiter l'artificialisation et mieux gérer les eaux de pluie sont des actions concrètes. Le projet de végétalisation du quartier Rorive est, à ce titre, un bon exemple à suivre : créer des îlots de fraîcheur et redonner une place à la nature renforce la résilience de nos quartiers.

Nous pouvons aussi développer la marche, le vélo et les transports publics, encourager la rénovation énergétique et les économies d'énergie.

L'urgence climatique exige des choix politiques, des investissements et une mobilisation citoyenne durable.

Chaque commune peut agir, chaque citoyen aussi.

Faisons de notre solidarité une force pour construire un territoire plus résilient, plus sûr et plus durable.

Les Engagés pour Amay



Conférence-débat : prévenir dès la petite enfance

Et si la prévention commençait dès la toute petite enfance... voire même avant la naissance ?

Les 1.000 premiers jours de la vie constituent une période essentielle pour le développement, le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

Mais comment agir concrètement, et surtout, comment agir suffisamment tôt? C'est autour de ces questions que nous vous proposons d'ouvrir le débat.

Parents, futurs parents, professionnels de la petite enfance ou simplement intéressés par les enjeux liés à l'enfance : **vous êtes les bienvenus !**

Organisée dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant, cette soirée sera l'occasion de réfléchir ensemble à l'importance de la prévention dès le plus jeune âge et à la manière dont l'environnement

familial, éducatif et social peut contribuer au bien-être et au développement de chaque enfant.

Une conférence-débat ouverte à toutes et tous, pour mieux comprendre, échanger et surtout rappeler qu'en matière de prévention, **agir tôt peut faire toute la différence.**

L'équipe d'Osons Ensemble



L'incendie des Hautes Fagnes et le travail engagé pour préparer la Wallonie aux conséquences du changement climatique.

La politique climatique menée aujourd'hui repose sur deux chantiers complémentaires :

1. réduire nos émissions ;
2. adapter notre territoire à un climat qui change déjà.

Le Gouvernement wallon a remis le Plan Air-Climat Énergie (PACE) sur une trajectoire opérationnelle. Aujourd'hui, près des deux tiers de ses mesures sont engagées ou réalisées.

L'objectif est de transformer les ambitions climatiques en résultats, notamment à travers la décarbonation de notre énergie, la rénovation du bâti ou encore la mobilité.

Bien avant les incendies de cet été, un travail scientifique de fond a été lancé pour objectiver les vulnérabilités du territoire. Plus de 700 cartes ont été

réalisées.

D'ici la fin de l'année, une vingtaine de mesures concrètes, planifiées et évaluables devront traduire cette expertise en décisions. Gestion de l'eau, aménagement du territoire, construction, protection des sols, résilience des infrastructures : l'objectif est d'intégrer durablement le risque climatique dans les politiques publiques qui façonnent la Wallonie.

Il ne s'agit pas simplement d'adopter un nouveau plan climatique, mais de revoir les règles elles-mêmes. Une démarche transversale et structurelle d'une telle ampleur n'avait encore jamais été menée en Wallonie en matière d'adaptation climatique.

Faire évoluer durablement notre cadre de décision pour mieux anticiper les risques de demain.

 AVENIR = Mouvement Citoyen Amaytois & MR Amay



AGENDA ÉVÉNEMENTIEL OCTOBRE - NOVEMBRE

Les activités du
Centre Culturel
Infos sur www.ccamay.be



1^{er} octobre :
Test national
BE-Alert

Les rendez-vous du
Château de Jehay



Les 1^{er} et 15 octobre :
Permanence FAMIWAL
9h-12h & 13h-16h Place A. Grégoire, 3

15 octobre : (20h)
Conseil communal
Salle du conseil 2^{ème} étage
www.amay.be

Du 19 au 23 octobre :
Stage d'Automne

Du 28 octobre au 2 novembre inclus :
Toussaint
travaux cimetières interdits

Les 5 et 19 novembre :
Permanence FAMIWAL
9h-12h & 13h-16h Place A. Grégoire, 3

12 novembre : (20h)
Conseil communal
Salle du conseil 2^{ème} étage
www.amay.be



Mercredi 7 octobre 2026
au Centre culturel d'Amay

Santé mentale, addictions... Parlons-en!

Ciné-débat
Film «Memory» de Michel Franco de 17h à 20h
Moment d'échanges avec des professionnels
Inscription obligatoire pour le 30/09/26

Stands d'informations, de sensibilisation et d'échanges de 13h à 16h

AMAY
Info et inscription
085/830.814 - 824
sante@amay.be

COMMÉMORATIONS



A l'approche des commémorations, afin de mettre en lumière les lieux de mémoire de notre Commune, nous vous invitons à célébrer l'Armistice en parcourant un tour des sites selon le programme suivant :

Mardi 10 novembre : Manifestations patriotiques

9h : Grand-Place d'Ampsin
10h : Monument aux morts, cimetière de Jehay
11h : Grand-Place d'Amay

Les élèves des écoles de l'entité, les Autorités communales se joignent aux anciens combattants, aux porte-drapeaux et aux citoyens amaytois pour rendre hommage aux victimes de guerre ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui ont œuvré pour la Paix.

Mobilisons-nous pour un meilleur vivre ensemble !



LA NUIT DE L'OBSCURITÉ



Saviez-vous que les éclairages nocturnes, souvent trop puissants, trop nombreux, mal orientés et/ou mal utilisés, peuvent avoir des impacts non négligeables sur les écosystèmes mais aussi sur notre santé, ne fût-ce qu'en perturbant la qualité de notre sommeil ?

Afin de sensibiliser le grand public à cette problématique, notre commune participe à la Nuit de l'Obscurité. Et si l'on éteignait les lumières le samedi 10 octobre ?